

# CERCLE DE LA VOILE DU VIEUX-CHABLAIS

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### BOUVERET-CUP

#### 1. REGLEMENT

##### 1.1 L'épreuve est régie par :

- Les règles de courses internationales pour voiliers 2017-2020 de l'ISAF ainsi que les règles additionnelles de la FSV-SwS.
- Le règlement ACVL
- Le règlement CHL 2017
- Les présentes instructions de course.

##### 1.2 L'épreuve est une manifestation C au sens de l'article 79, et de l'annexe A1 du RCV

#### 2 PARTICIPATION

- 2.1 Les courses sont ouvertes aux voiliers des classes invitées, soit les catégories ACVL, classe TCFX, TCF 1, 2, 3, 4, et les bateaux non jaugés, les dériveurs et multicoques légers.
- 2.2 Le propriétaire ou son représentant, doit être titulaire de la carte FSW-SwS ou d'une attestation d'affiliation à une autorité nationale, **chaque participant doit être en possession d'une assurance RC** et les bateaux porteurs de publicité d'une licence.
- 2.3 L'attention des concurrents est attirée sur les règles fondamentales du chapitre 1, et particulièrement l'article 4 du RCV qui établit que "Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, et de rester en course".

En s'inscrivant et en participant à une régata, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices.

#### 3. HORAIRE

Voir annexe

#### 4. PARCOURS

Lestés : Toutes les marques sont à laisser à tribord. **X, A, B, C, X, C, X**

Dériveurs et multicoques : Toutes les marques sont à laisser à tribord. **X, A, C, X, C, X**

Voir feuille annexe.

##### 4.1 Les marques de parcours sont des bouées orange

##### 4.2 Si nécessaire, un bateau arborant le pavillon "M", accompagné de signaux acoustiques, peut être utilisé comme marque de remplacement.

#### 5. DEPART

##### 5.1 Les signaux de départ seront suivants.

H - 5 minutes	Avertissement	Pavillon du Club	(envoyé)
H - 4 minutes	Préparatoire	Pavillon P	(envoyé)
H - 1 minute	une minute	Pavillon P	(amené)
H 0	Départ	Pavillon de Club	(amené)

##### 5.2 La ligne de départ est définie et limitée par le mât du bateau-start portant la pavillonnaire et 2 marques **X**.

Le secteur entre le bateau start et la première marque Orange est réservé aux dériveurs & multicoques

Le secteur entre la première et la deuxième marques Oranges est réservé aux lestés.

# **CERCLE DE LA VOILE DU VIEUX-CHABLAIS**

## **INSTRUCTIONS DE COURSE**

### **BOUVERET-CUP**

#### **6. RAPPELS INDIVIDUELS**

- 6.1 Les rappels individuels seront signalés conformément à la règle 29.1 (pavillon "X" appuyé d'un signal acoustique).
- 6.2 Les voiliers rappelés ne seront jamais avisés individuellement.

#### **7. RAPPEL GENERAL**

- 7.1 Le rappel général sera signalé conformément à la règle 29.2 (pavillon "1er substitut" appuyé de deux signaux acoustiques)
- 7.2 Après un rappel général (selon règle 29.2) le **signal d'avertissement** sera donné une minute après que le pavillon "1er substitut" a été amené avec un signal acoustique.

#### **8. REDUCTION DE PARCOURS**

- 8.1 La réduction de parcours est annoncée par l'envoi du pavillon "S" appuyé de 2 coups de canons, l'arrivée sera jugée à une marque quelconque du parcours.

#### **9. ARRIVEE**

- 9.1 La ligne d'arrivée est définie par la marque **X** et le bateau de start portant un pavillon bleu, ou conformément à l'article 8.1.

#### **10. RECLAMATIONS**

- 10.1 Le pavillon "B" doit être utilisé comme pavillon de réclamation.
- 10.2 Les réclamations seront déposées par écrit au secrétariat selon la procédure de la règle 61, au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau. Les réclamants utiliseront les formulaires officiels mis à leur disposition.
- 10.3 L'heure et le lieu des délibérations seront indiqués sur le tableau officiel dès la clôture du délai de réclamation.
- 10.4 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une réclamation par le comité de course ou le jury seront affichés sur le tableau officiel au plus tard dans l'heure suivant l'arrivée du dernier bateau.

#### **11. CLASSEMENT**

- 11.1 Le classement est établi en temps compensé pour les bateaux jaugés.  
Pour les bateaux non jaugés (HJ1+HJ2+dériveurs) il sera établi un classement séparé est en temps réel.

#### **12. DIVERS**

- 12.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les dériveurs et les multicoques, pour les lestés dès le déferlement du pavillon "Y", ou dès que les feux de prudence ou tempête fonctionnent, ceci modifie la règle 40 du RC